



Prix de thèse IFRATH 2014

L'**IFRATH** (Institut fédératif de recherche sur les Aides Techniques pour personnes handicapées) Convoque un prix de thèse sur l'avancement des recherches en sciences et technologies se rapportant aux différents handicaps physiques, sensoriels et cognitifs, à l'accessibilité et à l'autonomie, afin d'encourager et de promouvoir la recherche dans ce domaine et plus spécifiquement de récompenser les meilleurs travaux doctoraux sur ces sujets.

Le prix de thèse **IFRATH** sera doté d'une somme de 3 000 euros. Il sera remis à Paris lors de la réunion scientifique de l'IFRATH le 21 mai 2015.

Le jury sera composé des membres docteurs du Conseil d'Administration de l'IFRATH.

Peuvent être candidat(e)s tous les docteurs ayant soutenu une thèse entre le 30 juin 2012 et le 20 décembre 2014, et étant auteur ou co-auteur d'au moins un article paru, ou accepté pour parution, dans une revue internationale à comité de lecture ou dans la conférence Handicap.

L'examen des dossiers se fera en deux temps. Il est demandé de soumettre électroniquement avant le 20 décembre 2014 sur l'adresse sg@ifrath.fr et president@ifrath.fr un dossier de candidature (fichiers .pdf uniquement) comportant :

- un CV détaillé avec la liste des publications,
- un résumé de la thèse en 2 ou 3 pages (mettant en évidence l'originalité de la thèse, l'importance du sujet et des contributions principales, la qualité des résultats obtenus),
- un avis du directeur de thèse (un second avis extérieur peut être éventuellement ajouté),
- les rapports de thèse et le rapport de soutenance,
- les fichiers de l'article (ou les articles) accepté(s).

Les candidat(e)s retenu(e)s après une première sélection des dossiers s'engagent à envoyer ensuite, le fichier pdf de la thèse, un exemplaire papier relié et une copie de l'article ou des articles de revue accepté(s).

Dans un deuxième temps, le jury procédera par un vote éliminatoire à N-2 tours (N étant le nombre des candidats présélectionnés) jusqu'à obtenir deux candidatures. Le vote pourra s'effectuer par voie électronique. Les membres du jury sont tenus à une obligation de réserve.

Le jury prendra la décision finale, par un vote sur les deux finalistes. Cette décision pourra être :

- Accorder un prix de 3000 euros, si un candidat obtient au moins le 2/3 des voix.
- Accorder un premier prix de 2000 euros au candidat ayant eu le plus de voix et un deuxième prix de 1000 euros, si aucun des deux candidats n'obtient les 2/3 des voix.
- Accorder deux prix ex-æquo de 1500 euros en cas d'égalité (dif <=1).

Si un membre du jury est directeur, codirecteur ou encadrant d'une thèse en compétition, il ne pourra pas participer aux votes du jury tant que la thèse est en concours. Si la thèse en question est éliminée lors d'un des tours, ce membre pourra prendre part au vote à partir du tour suivant.

Les modalités de soumission du dossier de candidature et le règlement seront disponibles sur le site de L'**IFRATH** (<http://www.ifrath.fr/>).

Les thèses présentées à ce prix seront mises sur le site de l'IFRATH pour consultation.